

# Zurich Prévoyance Premium

La sécurité est importante à vos yeux, mais vous ne souhaitez pas pour autant renoncer aux opportunités de rendement? Prévoyance Premium, la solution intelligente de Zurich, apporte ces deux aspects en s'adaptant à vos besoins, quelle que soit votre situation.



## Vos avantages en un coup d'œil

- Vous recevez une somme garantie.
- Vous profitez d'opportunités de rendement attractives.
- Vous êtes flexible.
- Vous vous protégez, ainsi que vos proches, contre les conséquences financières d'une incapacité de gain ou d'un décès.
- Vous pouvez réaliser des économies d'impôt.

## Qu'est-ce qui est important pour vous?

- Vous rêvez d'un logement en propriété et voulez économiser à cet effet, vous souhaitez prendre une retraite anticipée ou encore réaliser un rêve dans quelques années.
- Vous souhaitez placer votre argent de façon sûre tout en profitant d'opportunités de rendement attractives.
- Vous voulez vous protéger vous et vos proches.
- Vous souhaitez une assurance qui s'adapte facilement aux changements de situation personnelle.
- Vous aimeriez exploiter de manière optimale les avantages fiscaux d'une solution de prévoyance.
- Vous ne souhaitez pas vous occuper vous-même de votre placement, mais plutôt faire appel à des professionnels.

## La solution idéale de Zurich

Vous constituez votre avoir en épargne à l'aide de versements réguliers. Une prestation de garantie vous procure la sécurité nécessaire et un concept de placement intelligent vous offre des opportunités de rendement supplémentaires. La flexibilité est toujours au rendez-vous: si votre situation évolue, vous pouvez ajuster votre assurance en toute simplicité.

En résumé: si vous optez pour la solution Prévoyance Premium, vous n'avez plus rien à faire, nous nous chargeons de tout à votre place.

## Des placements sûrs

Nous investissons votre argent en toute sécurité: 95 pour cent de vos primes d'épargne sont garantis. Cette garantie est assurée par la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA grâce à la fortune liée, régulièrement contrôlée par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). En cas de faillite, elle est protégée contre l'action de tiers et la totalité est versée au profit des assurés exclusivement.

## Un concept de placement intelligent pour plus d'opportunités

Cinq pour cent de vos primes d'épargne ainsi que les excédents\* sont investis dans un certificat à effet de levier (cf. fiche d'information Certificat à effet de levier). Vous contribuez ainsi encore plus largement à l'évolution du Swiss Market Index (SMI). Pour votre sécurité, les gains de cours sont transférés dans un fonds de placement équilibré, automatiquement ou à votre demande.

## Gestion des échéances gratuite

Si vous choisissez l'option «Gestion des échéances», Zurich transfère continuellement votre avoir placé dans les certificats à effet de levier vers un fonds de placement avec une quote-part d'actions moins élevée à l'approche de l'échéance. Vous réduisez ainsi le risque de placement vers la fin de la durée de l'assurance tout en vous protégeant de manière optimale contre les pertes de cours. Ces changements de portefeuille sont gratuits.

\*Le montant des excédents varie en fonction de différents facteurs tels que les revenus des placements de capitaux ainsi que l'évolution des risques et des coûts. En conséquence, ils sont redéfinis tous les ans et ne sont pas garantis.

## Conservez votre flexibilité, quoi qu'il arrive

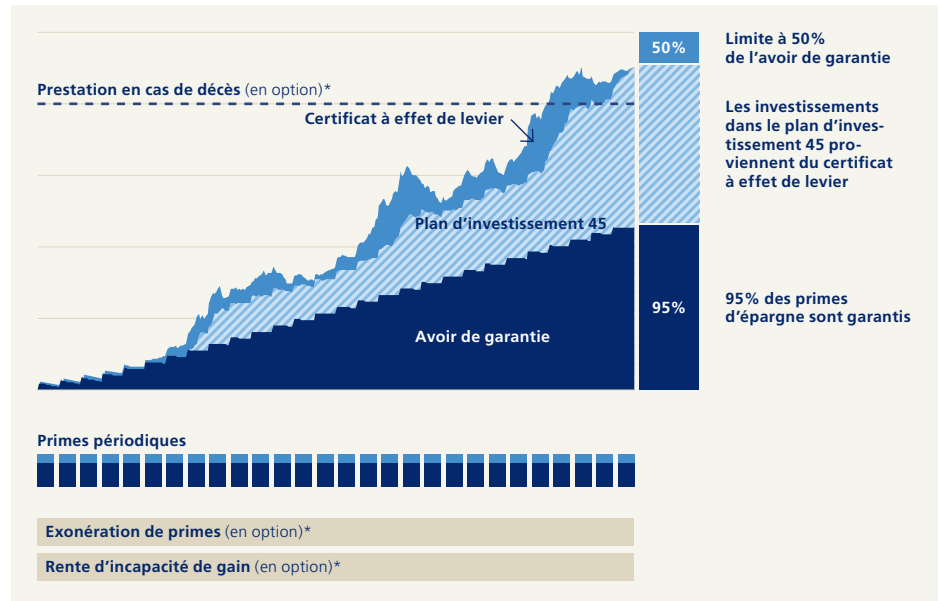
- En cas de besoin, vous pouvez interrompre le paiement de vos primes pendant un à trois ans. Votre couverture d'assurance reste inchangée, sans restrictions.
- Vous avez la possibilité d'inclure une rente d'incapacité de gain ou un capital décès. Le montant de la rente s'adapte à vos besoins.
- En cas de mariage, de naissance d'un enfant ou d'acquisition d'un logement en propriété, vous pouvez étendre vos prestations sans examen de santé.
- Même en cas d'incapacité de gain, vous atteignez votre objectif d'épargne grâce à l'exonération optionnelle des primes. En effet, dans ce cas, Zurich règle les primes pour vous. Il s'agit d'un avantage considérable par rapport aux offres bancaires.
- Un passage du pilier 3a au pilier 3b ou inversement est également possible. Veuillez tenir compte des conséquences fiscales – nous serons ravis de vous conseiller à ce sujet.

### Bénéficiez d'avantages fiscaux

Si vous souscrivez la solution Prévoyance Premium dans le cadre de la prévoyance liée (**pilier 3a**), vous pouvez déduire les primes du revenu dans votre déclaration d'impôt. Vous économisez ainsi une somme considérable chaque année. Si votre prime est inférieure au montant maximal autorisé pour le pilier 3a, vous avez à tout moment la possibilité d'optimiser davantage encore vos impôts grâce à des versements supplémentaires individuels.

Avec la solution Prévoyance Premium dans le **pilier 3b**, les revenus durant le contrat ainsi que les versements à l'échéance sont exonérés d'impôt.

## Comment fonctionne Prévoyance Premium?



\*Au moins l'une des options suivantes doit être assurée: prestation en cas de décès, exonération du paiement des primes ou rente d'incapacité de gain.

### ■ Avoir de garantie

95 pour cent des primes d'épargne sont intégrés dans l'avoir de garantie.

### ■ Certificat à effet de levier

5 pour cent des primes d'épargne sont directement investis dans un certificat à effet de levier. Cela permet une triple participation à l'évolution de la valeur du SMI.

Les excédents de l'avoir de garantie (revenu des placements) et le cas échéant des assurances complémentaires sont également investis dans le certificat à effet de levier chaque mois.

### ▨ Couverture des gains de cours

Lorsque l'avoir placé dans les certificats à effet de levier est supérieur à la moitié de l'avoir de garantie, le montant excédentaire est transféré dans le plan d'investissement 45 (plan d'investissement avec 45 pour cent d'actions et 55 pour cent d'obligations).

Si vous avez opté pour l'option de gestion des échéances, l'avoir placé dans les certificats à effet de levier est systématiquement transféré vers un fonds de placement avec une quote-part d'actions moins élevée cinq ans avant l'échéance de l'assurance.

**Vous souhaitez être conseillé ou désirez de plus amples informations?  
Appelez-nous gratuitement: 0800 060 161  
[www.zurich.ch/prevoyancepremium](http://www.zurich.ch/prevoyancepremium)**

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA  
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich  
Téléphone 0800 80 80 80, [www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ces dernières font foi.

ZH27293F-2005

  
**ZURICH**<sup>®</sup>